## NOTE D'INFORMATION

#### FCP AL IJTIMAI SECURITE

Nature juridique FCP

Société de gestion BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP17018 en date du 21/06/2017.

Hicham ELALAMY

\* Royaume du Marocaine du Marocaine des Cadi

# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION
sise à 63, Bd Moulay Youssef, représentée par M. Amine AMOR en sa qualité de Directeur Général,
qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination	et signature

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



# I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: FCP AL IJTIMAI SECURITE

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000036519

- Date et référence de l'agrément

: 10/03/2017, GP17009

- Date de création

: 08/05/2007

- Siège social

: 63, Bd Moulay Youssef

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 100,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay

Youssef représentée par M. Amine AMOR, Directeur Général

- Etablissement dépositaire

: BMCE Bank sise à 140, Avenue HASSAN II - Tour

BMCE 4ème étage Casablanca

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	M. Amine AMOR	05 20 36 43 00
	IVI. ATTITLE AIVIOR	

Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par Bahaa SAAIDI

# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 1.1 (exclu)

Sensibilité max

: 7 (inclus)

Indice de référence

: Moroccan Bond Index Global (Indice conçu et diffusé par BMCE

CAPITAL)

Objectifs de gestion

: Offrir aux porteurs de parts un placement valorisant leur

patrimoine en privilégiant la sécurité.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le fonds investira son actif à hauteur de 90% au minimum, hors titres d'OPCVM «Obligations moyens et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités en obligations et autres titres de créances. Le FCP investira également en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription, en titres d'OPCVM «Actions», en titres d'OPCVM «Diversifiés», en titres d'OPCVM «Obligations court terme» et titres d'OPCVM «Monétaires», tout en respectant la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 3 ans



 Souscripteurs concernés : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) sans exclure les autres personnes physiques et personnes morales.

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 05/07/2007
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion et des établissements de commercialisation le premier jour ouvrable qui suit sa détermination et publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
  - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 10h30mn le jour de calcul de la valeur liquidative,
  - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat,
  - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscription sont de 3%HT maximum de la valeur liquidative.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat sont de 1,50%HT maximum de la valeur liquidative.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion :

1% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission AMMC	0,025%HT
Frais Dépositaire	0,0100% HT
Frais Maroclear (annuel)	3 600 Dhs HT
Frais Maroclear (trimestriel)	selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	20 000 Dhs HT
Frais Publications	selon les tarifs de publications
Prestation de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

